

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024



Délibération n° 2024 - 02	
Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 9 présents 2 excusés avec pouvoir 2 absents Nombre de votants : 11	<u>Ont assisté à la séance :</u> M. PETIT Laurent, Mme LAROCHE Jacqueline, Mme CHHIV- TEP Chey-Rithy, Mme BOIVIN Christiane, Mme LACROIX Elisabeth, M. LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, Mme NGOMA Thérèse, Mme CRETIN-MAITENAZ Guylène, M. HAINAUT Laurent ; <u>Excusés :</u> Mme GUIENNET Jeanne, Mme CRESTIN-BILLET Catherine <u>Absents :</u> M. PARIS Éric ; Mme MOREL-JEAN Sylviane
<u>Date de convocation :</u> 22 mars 2024	
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme LACROIX Elisabeth

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le budget primitif 2023, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes, figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil d'Administration après avoir statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réservation de sa part sur la tenue des comptes,
- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget CCAS.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/04/2024

AFFICHÉE, le 18/04/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS,

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Délibération n° 2024 - 03	
<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 9 présents 2 excusés avec pouvoir 2 absents</p> <p>Nombre de votants : 11</p>	<p><u>Ont assisté à la séance :</u></p> <p>M. PETIT Laurent, Mme LAROCHE Jacqueline, Mme CHHIV-TEP Chey-Rithy, Mme BOIVIN Christiane, Mme LACROIX Elisabeth, M. LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, Mme NGOMA Thérèse, Mme CRETIN-MAITENAZ Guylène, M. HAINAUT Laurent ;</p> <p><u>Excusés :</u> Mme GUIENNET Jeanne, Mme CRESTIN-BILLET Catherine</p> <p><u>Absents :</u></p> <p>M. PARIS Éric ; Mme MOREL-JEAN Sylviane</p>
<u>Date de convocation :</u> 22 mars 2024	
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme LACROIX Elisabeth

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme LAROCHE Jacqueline, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Laurent PETIT en qualité de Président après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

Situation au 31/12/2023 - Budget CCAS				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	141 412.83	79 099.50	-62 313.33
	Section d'investissement	0.00	3 213.28	3 213.28
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0.00	36 451.97	36 451.97
	Section d'investissement	0.00	31 853.96	31 853.96
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	141 412.83	115 551.47	-25 861.36
	Section d'investissement	0.00	35 067.24	35 067.24
	TOTAL	141 412.83	150 618.71	9 205.88
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RAR	0.00	0.00	0.00
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	141 412.83	115 551.47	-25 861.36
	Section d'investissement	0.00	35 067.24	35 067.24
	TOTACUMULÉ	141 412.83	150 618.71	9 205.88



- **Constate**, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/04/2024

AFFICHÉE, le 18/04/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS,

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Délibération n° 2024 - 04	
Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 9 présents 2 excusés avec pouvoir 2 absents Nombre de votants : 11	<u>Ont assisté à la séance :</u> M. PETIT Laurent, Mme LAROCHE Jacqueline, Mme CHHIV-TEP Chey-Rithy, Mme BOIVIN Christiane, Mme LACROIX Elisabeth, M. LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, Mme NGOMA Thérèse, Mme CRETIN-MAITENAZ Guylène, M. HAINAUT Laurent ; <u>Excusés :</u> Mme GUIENNET Jeanne, Mme CRESTIN-BILLET Catherine <u>Absents :</u> M. PARIS Éric ; Mme MOREL-JEAN Sylviane
<u>Date de convocation :</u> 22 mars 2024	
AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2023	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme LACROIX Elisabeth

Le Président expose au Conseil d'Administration :

- qu'il convient d'affecter le résultat à la suite de la clôture du compte administratif 2023

<u>Affectation du résultat de fonctionnement :</u>		
<u>Résultat à affecter</u>	-	25 861.36
Résultat de clôture section d'investissement		35 067.24
Solde Restes à Réaliser		-
<u>besoin de financement</u>		-
Affectation en réserves - R 1068 en investissement		-
Report en fonctionnement - D 002	-	25 861.36

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement 2023 est un déficit, après en avoir délibéré, Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de 25 861.36 € au compte 002 en dépense de Fonctionnement sur le Budget primitif 2024.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/04/2024

AFFICHÉE, le 18/04/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS,

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Délibération n° 2024 - 05	
Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 9 présents 2 excusés avec pouvoir 2 absents Nombre de votants : 11	<u>Ont assisté à la séance :</u> M. PETIT Laurent, Mme LAROCHE Jacqueline, Mme CHHIV-TEP Chey-Rithy, Mme BOIVIN Christiane, Mme LACROIX Elisabeth, M. LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, Mme NGOMA Thérèse, Mme CRETIN-MAITENAZ Guylène, M. HAINAUT Laurent ; <u>Excusés :</u> Mme GUIENNET Jeanne, Mme CRESTIN-BILLET Catherine <u>Absents :</u> M. PARIS Éric ; Mme MOREL-JEAN Sylviane
<u>Date de convocation :</u> 22 mars 2024	
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme LACROIX Elisabeth

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- **VALIDE** le budget principal 2024 dont la balance générale s'établit ainsi :

BP 2024 - Budget CCAS				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	231 464.35	-	25 861.36	257 325.71
Fonctionnement Recettes	222 258.47	35 067.24	-	257 325.71
Investissement Dépenses	-	35 067.24	-	35 067.24
Investissement Recettes	-	-	35 067.24	35 067.24

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/04/2024

AFFICHÉE, le 18/04/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS,

SIGNÉ

Laurent PETIT